

#### ANNEXE 4 : DECLARATION DU RESPONSABLE

Mme/M. \_\_\_\_\_

Au nom et en représentation de l'entité \_\_\_\_\_

Je déclare de manière responsable que l'entité que je représente est **Souscrit aux principes établis dans le Pacte mondial des Nations unies énumérés ci-après.**

- PRINCIPE 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme fondamentaux reconnus à l'échelle internationale dans leur sphère d'influence.
- PRINCIPE 2 : Les entreprises doivent veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- PRINCIPE 3 : Les entreprises doivent soutenir la liberté d'association et d'affiliation, et reconnaître le droit de négociation collective.
- PRINCIPE 4 : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou effectué sous la contrainte.
- PRINCIPE 5 : Les entreprises doivent contribuer à l'abolition du travail des enfants
- PRINCIPE 6 : Les entreprises doivent contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- PRINCIPE 7 : Les entreprises doivent appliquer une approche préventive en faveur de l'environnement.
- PRINCIPE 8 : Les entreprises doivent encourager les initiatives qui favorisent une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- PRINCIPE 9 : Les entreprises doivent favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- PRINCIPE 10 : Les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

II. L'entreprise s'engage à informer et à exiger de son personnel et/ou de ses collaborateurs son ferme engagement à se conformer à toutes les **législations anticorruptions et à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.**

À (lieu) \_\_\_\_\_, le (date) \_\_\_\_\_

Signé par : Le représentant légal de l'entité